

AUTORISATION DE SORTIE 2021/2022

Elève de 3^{ème} Prépa Métiers : statut « collégien »

NOM et PRENOM DE VOTRE ENFANT :

NOM DES RESPONSABLES LEGAUX :

Demi-pensionnaire

Interne

Externe

1 Autorisation de sortie dans la journée :

- Situation 1** Votre enfant arrive le matin à 8h30 et repart à 17h45 quel que soit l'emploi du temps
- Situation 2** Votre enfant arrive à la 1^{ère} heure de cours de la journée et repart après la dernière heure de cours selon l'emploi du temps
- Situation 3** Votre enfant est autorisé à arriver à la 1^{ère} heure de cours et à partir après la dernière heure de cours en tenant compte de tout changement d'emploi du temps

Durant les heures de permanence pendant la journée quelle qu'en soit la raison, **votre enfant n'est pas autorisé à quitter l'établissement y compris pendant la pause méridienne.**

2 Autorisation de sortie du mercredi après-midi pour LES ELEVES INTERNES

- €OUI** j'autorise mon fils/ma fille à sortir librement le mercredi après-midi, après le repas, **et jusqu'à 18h00, heure de présence obligatoire pour contrôle au Bureau de Vie Scolaire.**
- €NON** je n'autorise pas mon fils/ma fille à sortir librement le mercredi après-midi, après le repas.

Signature du(des) responsable(s)